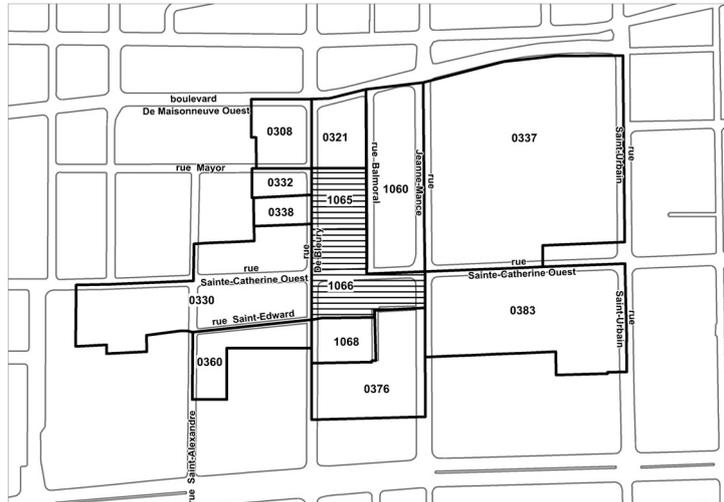


ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

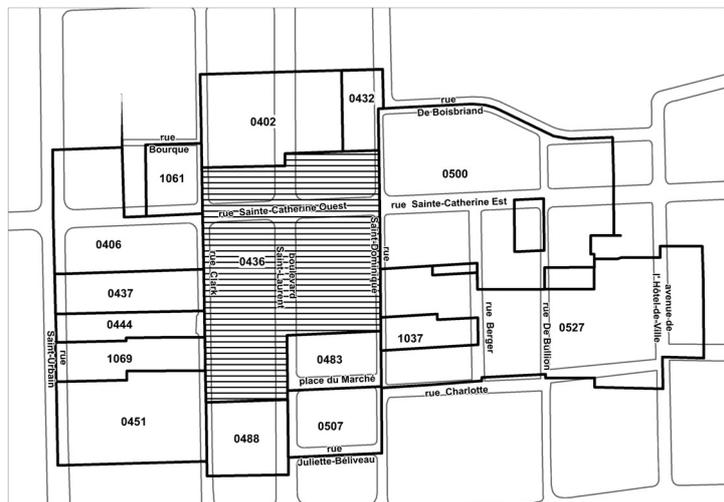
1^o Les personnes intéressées sont priées de noter que le conseil d'arrondissement de Ville-Marie, à sa séance 7 février 2012, a adopté les premiers projets dont la description suit :

a) Résolution autorisant à certaines conditions l'agrandissement de l'édifice Wilder aux 1433-1451, rue De Bleury, et ce, en dérogation aux articles 9, 61, 70, 79, 605 et 707 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* relatifs, entre autres, à la hauteur minimale et maximale, au pourcentage de la superficie de la façade à l'alignement de construction et à l'absence de cases de stationnement (dossier 1114400087);



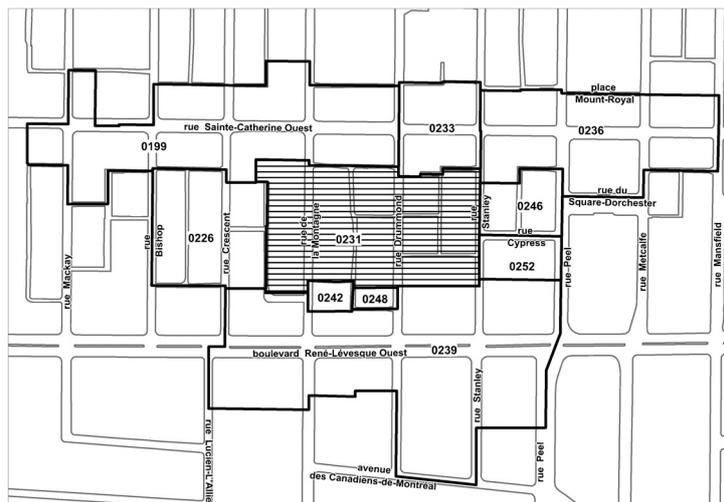
Procédure référendaire - plan des zones visées et contiguës Dossier: 1114400087 Date: 5 janvier 2012
 Zone(s) visée(s) Zones contiguës Limite de l'arrondissement Ville-Marie

b) Résolution autorisant l'usage « débit de boissons alcooliques » au deuxième étage d'un bâtiment existant, situé au 9, rue Sainte-Catherine Est, et ce, en dérogation à l'article 268 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* relatif à la distance inférieure à 25 mètres d'un autre débit de boissons alcooliques (dossier 1114400090);



Procédure référendaire - plan des zones visées et contiguës Dossier: 1114400090 Date: 5 janvier 2012
 Zone(s) visée(s) Zones contiguës

c) Résolution autorisant à certaines conditions la construction de deux tours résidentielles de 21 et 23 étages sur les lots 1 340 053, 1 340 067 et 1 341 249 situés du côté est de la rue Drummond, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, et ce, en dérogation aux articles 9, 43, 73, 81, 85, 86 et 230 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* relatifs, entre autres, à l'hauteurs minimale et maximale, à la densité, à l'alignements de construction, aux marges latérale gauche et arrière et à l'obligation commerciale au rez-de-chaussée (dossier 1104400080);



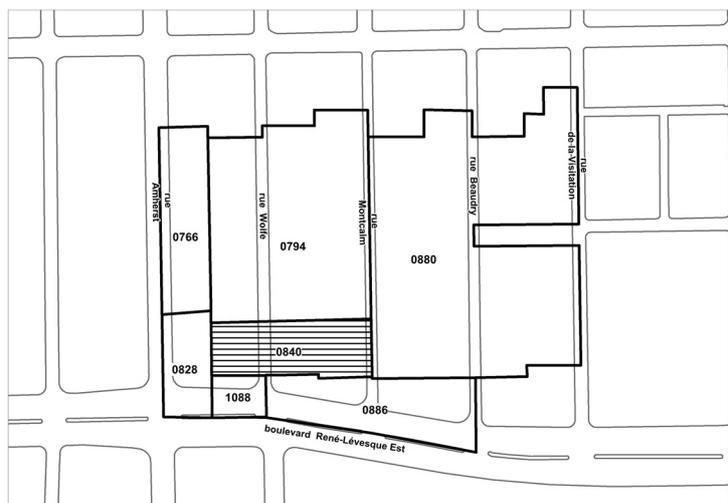
Procédure référendaire - plan des zones visées et contiguës Dossier: 1104400080 Date: 5 janvier 2012
 Zone(s) visée(s) Zones contiguës

d) Résolution autorisant à certaines conditions la construction et l'occupation d'un bâtiment de 3 étages avec demi sous-sol au 2946, rue de Rouen, et ce, en dérogation aux articles 56 et 134 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* relatifs, entre autres, au mode d'implantation et à l'usage (dossier 1124400003);



Procédure référendaire - plan des zones visées et contiguës Dossier: 1124400003 Date: 20 janvier 2012
 Zone(s) visée(s) Zones contiguës Limite de l'arrondissement Ville-Marie

e) Résolution autorisant à certaines conditions la construction et l'occupation d'un bâtiment de 10 et 4 étages, à des fins résidentielles, sur un terrain situé au coin nord-ouest du boulevard René-Lévesque et de la rue Montcalm, et ce, en dérogation aux articles 9, 22, 25, 43, 61, 70 et 134 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* relatifs, entre autres, à la hauteur maximale en mètres et en étages, à la construction hors toit, à la densité, à l'alignement de construction et au nombre de logement (dossier 1124400001).



Procédure référendaire - plan des zones visées et contiguës Dossier: 1124400001 Date: 20 janvier 2012
 Zone(s) visée(s) Zones contiguës

2^o Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), ces projets feront l'objet d'une assemblée publique de consultation le **mercredi 22 février 2012**, à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

- 3^o Au cours de cette assemblée, le maire d'arrondissement ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera les projets ainsi que les conséquences de leur adoption, et le public pourra les commenter.
- 4^o Ces projets contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
- 5^o Une copie de ces projets peut être consultée aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 11 février 2012

M^e Domenico Zambito
 Secrétaire d'arrondissement

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie